Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le
ID : 028-212803910-20241010-DELIB_2024_051-DE

République Française

Département de l'EURE-ET-LOIR

Arrondissement de CHARTRES

Commune de TOURY

Délibération N° **2024-051**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 10 octobre 2024

Conseillers en exercice : 23
Présents : 14
Votants : 19

Objet : Administration Générale - Renouvellement de la convention pour la mise en fourrière des véhicules avec le garage EURL BRUNEAUX – Approbation de la convention et autorisation de signature

Le jeudi 10 octobre 2024 à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de TOURY, légalement convoqué par Monsieur le Maire, le 03 octobre 2024, s'est réuni sous la présidence Monsieur Laurent LECLERCQ, Maire de Toury, en son lieu habituel de séance.

PRESENTS : M. Laurent LECLERCQ, M. Bruno GUITTARD, Mme Delphine BRETON, M. Jean-Yves DUFRESNE, M. Jean-François DARGÈRE, Mme Joëlle POMPON, M. François CLOUET, Mme Chrystelle MARY, Mme Carole CARRÉ, Mme Orlane LEDENT, M. Franck BACHIMONT, M. Antoine HAMEZ, M. Jean-Michel PINCELOUP, M. Adrien PRUNET.
Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Nathalie VALENTIN, M. Alain GERAY, Mme Karine NOLL, Mme Luisa RODRIGUES, Mme Séverine CHAMAND.

ABSENTS : Mme Catherine PETIT, Mme Florence PINEL, Mme Christine ANFRIE, M. Jérémy RUBICONDO.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoir a été donné par Mme Nathalie VALENTIN à M. Laurent LECLERCQ, M. Alain GÉRAY donne pouvoir à Mme Joëlle POMPON, Mme Karine NOLL à M. Bruno GUITTARD, Mme Luisa RODRIGUES à Mme Delphine BRETON, Mme Séverine CHAMAND à M. Jean-François DARGÈRE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Chrystelle MARY

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le
ID : 028-212803910-20241010-DELIB_2024_051-DE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L325-1 du Code de la Route,
Vu le projet de convention avec le garage EURL Bruneaux, sis 86, avenue de la Chapelle à Toury, annexé à la présente délibération,

Considérant que la Commune de Toury, pour faire face aux problèmes de stationnements abusifs ou dangereux, a souhaité concéder, en 2016, à un délégataire agréé l'ensemble des missions et opérations à effectuer sur le territoire communal ayant pour objet l'enlèvement, le transport, le gardiennage et la remise à la destruction ou au service des véhicules non récupérés.
Considérant que cette délégation a permis de solutionner de nombreuses difficultés de stationnement sur le territoire municipal ;
Considérant que la présente convention conclue pour 3 ans, et prolongée une fois, est à présent caduque ;
Considérant alors qu'il est proposé au Conseil municipal de conclure une nouvelle convention de mise en fourrière des véhicules, d'une durée de 3 ans, avec le garage EURL BRUNEAUX ;
Considérant que cette convention devra préciser les modalités générales et financières du partenariat ;

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la convention de mise en fourrière des véhicules avec le garage BRUNEAUX, sis 86, avenue de la Chapelle à Toury ;
- **DIT** que la présente convention aura une durée de validité de 3 ans à compter de sa signature par l'ensemble des parties ; elle pourra être renouvelée tacitement une fois ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention, ci-annexée, et tous documents se rapportant à la présente délibération ;
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dessus.
Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Laurent LECLERCQ

Le Secrétaire de Séance,

Chrystelle MARY

Acte rendu exécutoire :
- **Affiché le :** 18/10/2024
- **Transmis au représentant de l'Etat le :** 18/10/2024

Le Maire,
Laurent LECLERCQ